

## PRESENTATION DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

La Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) est le fruit des conclusions du Grand Débat national, d'une proposition du collectif « Gilets citoyens » et du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Elle a été décidée par le Président de la République.

La CCC se présente comme une expérience démocratique inédite en France qui a pour vocation de donner la parole aux citoyen-ne-s pour accélérer la lutte contre le changement climatique.

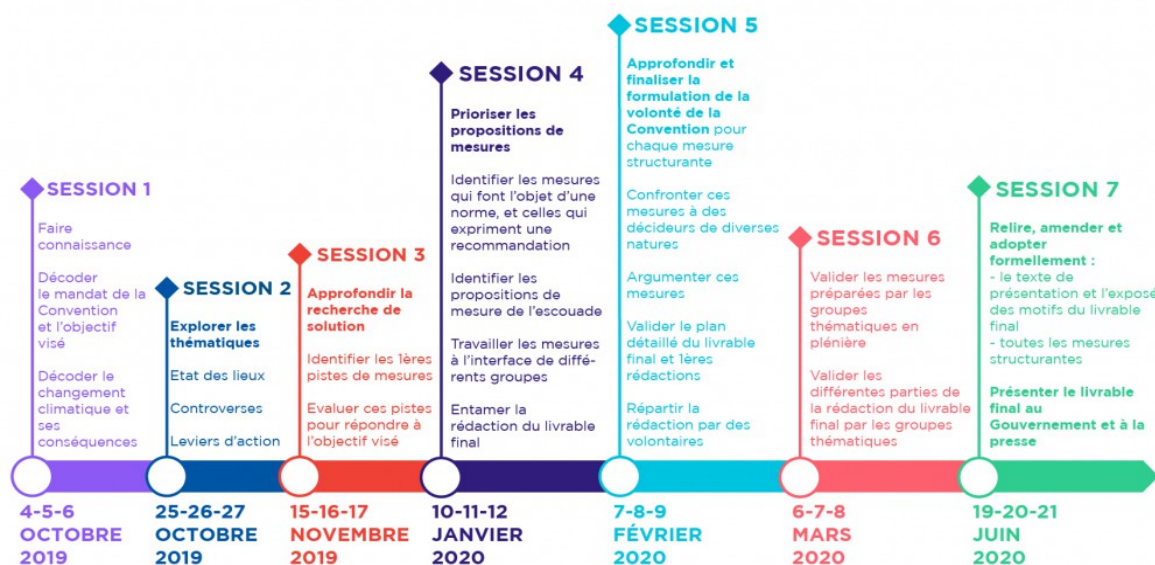
La CCC traite des questions relatives aux économies d'énergie, à la rénovation thermique des logements, à l'agriculture, aux mobilités, à la fiscalité écologique et à tout autre verrou ou levier d'action qu'elle juge pertinent.

La CCC a pour mandat « de définir une série de mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990) dans un esprit de justice sociale ; ces mesures seront soumises sans filtre soit au référendum, soit au vote du Parlement, soit appliquées par voie réglementaire ».

La CCC a réuni cent cinquante personnes, tirées au sort et illustrant la diversité de la société française.

Pour organiser ses travaux, la Convention a pu compter sur le soutien d'un Comité de gouvernance, d'experts techniques et juridiques et de professionnels de la participation et de la délibération collective. Trois garants veillent à la neutralité et à la sincérité des débats. L'organisation a été assurée par le CESE, institution constitutionnellement indépendante.

### Objectif de la Convention citoyenne sur le climat : Proposer des mesures pour réduire d'au moins 40% les émissions des Gaz à Effet de Serre d'ici 2030 dans une logique de justice sociale



La Convention a été installée en octobre 2019 et s'est réunie à 7 reprises au CESE. Elle a remis ses conclusions lors de la session 7.

Les propositions ont été adoptées durant le week-end du 21 juin. Sur les 150, seule la proposition de travailler 28 H par semaine a été rejetée par 65% des voix.

Le rapport est bâti autour de 5 thématiques

- ( Se déplacer (11 objectifs)
- ( Consommer ( 5 objectifs)
- ( Se loger (3 objectifs)
- ( Produire / travailler (10 objectifs)
- ( Se nourrir (14 objectifs)

S'y ajoute des propositions de révision de la Constitution.

Le rapport a été remis au Président de la République qui en a retenu 146. Il se dit en désaccord avec la taxe de 4% sur les dividendes, la limitation de la vitesse sur autoroute à 110 km/h et la réécriture du préambule de la Constitution.

Le Président de la République soumettra les mesures soit au Gouvernement, soit au Parlement, soit directement au peuple français.

Les membres de la CCC ont créés une association (Les 150) pour assurer le suivi de leur mesures.

<https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>